

Constructions mémorielles et crises identitaires en postcolonie : le problème anglophone au Cameroun

Memory Constructions and Identity Crises in Postcolony: The Anglophone Problem in Cameroon

Laurain ASSIPOLO
Université de Douala, Cameroun
assipolo@yahoo.fr

Reçu:21/04/0000, **Accepté:** 26/05/0000, **Publié:**15/06/2023

Résumé :

Les revendications des partisans de l'anglophonie identitaire au Cameroun sont traversées par des imaginaires opposés à ceux qui ont structuré les constructions mémorielles de l'élite postcoloniale. Mue par la hantise de l'unité, cette élite a liquidé, en 1972, le régime fédéral issu de la réunification (1961). La révision constitutionnelle de 1984 renforce l'idée de l'unité en supprimant, au nom du pays, l'épithète rappelant le souvenir de l'union entre des territoires autrefois administrés par la France et la Grande-Bretagne. Après l'ouverture démocratique des années 1990, l'ordre politique dominant ne cède pas aux pressions visant le retour à l'ordre constitutionnel de 1961. Les leaders anglophones, qui contestaient déjà ce qu'ils ont considéré comme une tentative d'assimilation, vont élaborer et promouvoir des mémoires concurrentes. La persistance du conflit armé animé par les séparatistes depuis les revendications corporatistes de 2016 fait finalement de l'unité et de l'indivisibilité du Cameroun des utopies à parfaire.

Mots-clés : Ambazonie - conflits mémoriels - imaginaires - sécession - utopie postcoloniale.

Introduction

Dès leur accession à la souveraineté internationale, de nombreuses postcolonies devaient, notamment, résoudre les problèmes hérités de la colonisation : la question foncière, les rivalités ethniques, la contestation des frontières internes et internationales ou encore les antagonismes religieux¹. Au Cameroun, l'élite postcoloniale, mue par la hantise de l'unité et de l'intégration nationales, va liquider la principale frontière interne héritée de la période franco-britannique² et engager une construction mémorielle pour entretenir le mythe de l'indivisibilité de l'État. Ses choix vont malheureusement engendrer un sentiment de frustration chez les populations anciennement sous contrôle britannique³. Après le passage de l'État fédéral à l'État unitaire en 1972, les leaders « anglophones » profédéralistes tenteront, en vain, d'obtenir le retour à l'ordre constitutionnel de 1961⁴. La loi n° 84/01 du 4 février 1984 viendra accentuer les

¹ Geiss (1986), Mbock (2000), N'Dimina-Mougala (2007), Gazibo (2010), Ouattara (2015) Seck (1989) Mouiché (2000), D'Almeida-Topor (2015).

² Protectorat allemand de 1884 à 1916, le Cameroun est passé sous contrôle franco-britannique après pendant la Première Guerre mondiale. Le partage du territoire, en mars 1916, a octroyé les 1/5^e de l'ancien protectorat à l'Angleterre, le reste à la France (Mveng, 1984 : 117-118).

³ Pour désigner ce sentiment, Konings (1996) et Abwa (2000) parlent du « problème anglophone », Tumi (2011) du « malaise anglophone » et Olinga (2019) de la « question anglophone ».

⁴ Le Cameroun francophone a proclamé son indépendance le 1^{er} janvier 1960 et est devenu la République du Cameroun. En février 1961, des référendums séparés ont été organisés dans les territoires sous tutelle

tensions. De nombreux mouvements sécessionnistes seront alors créés, le retour au nom que portait le Cameroun français avant la réunification étant perçu comme une assimilation. Leurs dirigeants vont élaborer, graduellement et méthodiquement, une ingénierie politique fondée sur un ensemble d'usages mémoriels visant la déconstruction des lieux communs sur lesquels s'appuie le pouvoir central pour entretenir l'idée d'un État-nation uni. Il devient alors intéressant d'analyser le problème anglophone au Cameroun sous un autre prisme, celui des imaginaires sociodiscursifs mobilisés à des fins politiques. Ce que nous nous proposons de faire en considérant les constructions mémorielles dans ce contexte conflictuel comme des utopies sous-tendues par des idéaux contradictoires : l'indivisibilité et la sécession. Nous présentons, d'entrée, les principes qui ont guidé l'analyse des opérations de nomination et de caractérisation ayant conduit à la symbolisation représentationnelle des faits historiques par le pouvoir central et les partisans de l'anglophonie identitaire.

1. Analyser les constructions mémorielles antagonistes

La notion de *mémoire collective* est due à Halbwachs (1925 et 1950) dont les travaux se proposaient de montrer que chaque groupe organisé crée une mémoire qui lui est propre. Nora (1978) la définira comme le souvenir ou l'ensemble de souvenirs que retient une communauté d'une expérience vécue et/ou mythifiée de son passé. Pour Vidal-Beneyto (2003 : 17), la mémoire collective d'un groupe prend en compte l'ensemble des représentations que partagent majoritairement ceux qui créent cette histoire. Il est question de sauver le passé de l'oubli, de l'instituer comme référence de l'identité collective. L'ordre politique dominant dispose généralement d'un instrument, la constitution, imaginaire identitaire selon Sindjoun (1996 : 3), et des lois par lesquelles il structure les représentations individuelles et collectives. Ses choix peuvent néanmoins, dans des contextes pluriethniques, entraîner des conflits identitaires ou mémoriels.

Ceux qui traversent la société camerounaise depuis le déclenchement du problème anglophone peuvent être analysés en convoquant le concept de *représentations sociales* emprunté par la sociolinguistique à la psychologie sociale. Py (2004 : 8) suggère de le considérer, dans le cadre de la linguistique, comme des reformulations synthétiques de propositions dont beaucoup sont assez largement connues et acceptées ou qui paraissent l'être. Boyer (2017 : 62) les requalifie en parlant de *représentations sociolinguistiques*. Elles ont la particularité d'être partagées, donc accessibles au plus grand nombre, constituent des systèmes d'interprétations régissant la relation au monde et aux autres, donc à la langue, à ses usages et aux usagers de la communauté linguistique⁵. Ce concept devient, chez Charaudeau (2007 : 51), un mécanisme de construction du sens qui façonne, formate la *réalité en réel* signifiant, engendrant des formes de connaissances de la « réalité sociale ». Les *représentations sociales* cessent ainsi d'être un sous-ensemble des *imaginaires* ou des *idéologies* pour devenir une mécanique

britannique. La partie septentrionale dudit territoire avait alors décidé de s'intégrer au Nigéria indépendant depuis 1^{er} octobre 1960. La partie méridionale choisit, quant à elle, de s'unir avec la République du Cameroun. La conférence constitutionnelle de Foumban (17-21 juillet 1961) scella la réunification. La constitution fédérale, adoptée par l'Assemblée nationale de la République du Cameroun le 14 août 1961, fut promulguée par la loi du 1^{er} septembre 1961.

⁵ En sociolinguistique, le concept de *représentation* est souvent pris comme un hyperonyme regroupant toutes les notions qui impliquent des savoirs partagés (*stéréotypes*, *idées reçues*, *préjugés* ou encore *expressions idiomatiques*). Ils conditionnent les *attitudes*, les *comportements linguistiques* et les *opinions*.

d'engendrement des savoirs et des *imaginaires*, produits de la transformation de la *réalité* en un *réel* signifiant.

La *réalité*, écrit Charaudeau (2007 : 53), renvoie au monde empirique à travers sa phénoménalité. Il s'impose à l'homme dans son état brut et attend d'être signifié. Le *réel* entre alors en jeu et c'est l'homme qui le construit, le structure à travers diverses opérations de *nomination*, de *caractérisation* des propriétés des êtres du monde, de *description de leurs actions* dans le temps et dans l'espace, d'*explication de la causalité* de ces actions. Pour devenir *réel* donc, la *réalité* doit être « formatée » par la raison. Le *réel* comme façon d'appréhender le monde prend sa source dans la mécanique des *représentations sociales* et a une double fonction : celle de créer des valeurs et celle de justifier l'action. Ainsi, l'imaginaire de la Modernité a tantôt créé des valeurs négatives, lorsque, opposé à celui de la Tradition, il a stigmatisé la perte du poids de l'histoire, de l'héritage du passé et des bienfaits de la filiation, tantôt des valeurs positives, lorsque, lié au Progrès, il s'est défini comme un défi permanent aux lois de la nature et un accroissement du bien-être social à travers les avancées technologiques.

Charaudeau (2007 : 53-54) qualifie cet imaginaire de *social*, car l'activité de symbolisation représentationnelle du monde se fait dans un domaine de pratique sociale (artistique, politique, juridique, religieux, éducatif) déterminé, afin de rendre cohérent le rapport entre l'ordre social et les conduites, et de cimenter le lien social à l'aide des appareils de régulation que sont les institutions. Il ajoute que l'*imaginaire social* dépend de la plus ou moins grande extension du groupe, du jeu de comparaison possible entre groupes, de la mémoire collective du groupe qui se construit à travers l'histoire. On peut ainsi distinguer l'*imaginaire personnel*⁶ des *imaginaires collectifs*. Les *imaginaires collectifs* qui nous intéressent varient selon la nature du groupe, et il en est de certaines lois défendues au Parlement français : la loi dite Taubira tendant à faire reconnaître l'esclavagisme comme crime contre l'humanité, et la loi dite Gayssot sur les aspects positifs de la colonisation française. Elles participent d'imaginaires différents : celui de la « souveraineté populaire » qui affirme l'égalité des citoyens devant la loi (loi Taubira), et l'imaginaire d'« excellence de la culture », qui justifierait toute action éducative auprès d'un peuple jugé étranger aux valeurs qu'on veut lui inculquer (loi Gayssot).

Pour Charaudeau (2007 : 54), le dernier imaginaire est *sociodiscursif* : son symptôme est la parole, le résultat de l'activité de représentation qui construit des univers de pensée, lieux d'institution de vérités. Cette construction se fait par le biais de la sédimentation de discours narratifs et argumentatifs proposant une description et une explication des phénomènes du monde et des comportements humains. L'on aboutit donc à la construction des systèmes de pensée cohérents à partir de types de savoir investis tantôt de *pathos* (savoir comme affect), d'*ethos* (savoir comme image de soi), de *logos* (savoir comme argument rationnel). Les *imaginaires* sont donc engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective.

⁶ La perception de la mort sera jugée et ressentie différemment selon qu'elle s'inscrit dans l'histoire intime de l'individu (mort d'un parent), qu'elle touche un sentiment d'appartenance communautaire (mort d'Israéliens pour des Israéliens, mort de Palestiniens pour des Palestiniens) ou une valeur considérée comme une évidence morale universellement partagée (mort d'innocents, etc.).

2. Les constructions mémorielles de l'élite postcoloniale au Cameroun

Après l'indépendance et la réunification, l'élite politique a choisi de structurer les constructions mémorielles autour de deux idéologies complémentaires : l'*unité* et l'*intégration nationales*. Celles-ci vont influencer le maintien du nom « Cameroun », l'institutionnalisation des fêtes de l'unité nationale et de la jeunesse ou encore le choix de certains toponymes.

2.1. L'unité et l'intégration nationales

Le processus ayant conduit à l'indépendance de la partie du territoire camerounais administré par la France le 1^{er} janvier 1960 a laissé un pays divisé et les populations du Cameroun anglophone attendaient de décider du sort de leurs territoires respectifs⁷. Le premier défi de l'ex-Cameroun francophone était la mise en place de ses propres institutions. Le référendum du 21 février 1960 approuve la première constitution⁸, mais révèle de profondes divisions. Si Mveng (1984 : 255) les attribue au fait que la loi fondamentale n'avait pas été suffisamment médiatisée, les clivages ethniques et les problèmes politiques que la République devait gérer se profilaient déjà. Le préambule de la loi fondamentale reconnaît, comme pour signifier que l'*unité nationale* est un objectif prioritaire, la volonté du peuple camerounais de tout mettre en œuvre pour répondre aux aspirations des compatriotes habitant les territoires séparés de la mère-patrie, afin de leur permettre de rentrer dans la communauté nationale et de vivre fraternellement dans un Cameroun réuni.

2.1.1. Les stratégies mises en œuvre pour réaliser l'unité nationale

La première Assemblée du Cameroun indépendant, élue le 10 avril 1960, désigne le président de la République, Ahmadou Ahidjo. Le chef de l'État demande à Charles Assale⁹, après avoir consulté les partis politiques, « de former le premier gouvernement, et par souci d'unité nationale, offre des portefeuilles à toutes les formations politiques. Seule l'UPC¹⁰ refuse sa participation » (Mveng, 1984 : 257). Le Cameroun peut ainsi engager son édification comme État indépendant, mais il faut encore résoudre la question de la partie anglophone du pays. Des contacts directs étaient établis, avant 1960, entre Buea¹¹ et Yaoundé. Depuis 1958, John Ngu Foncha¹² était régulièrement l'hôte de la partie française lors des fêtes nationales et depuis 1959, un comité travaillait aux préliminaires de la réunification.

Dans la partie anglophone, le *Northern Cameroons* dépendait administrativement du Nigeria et de l'avis de Mveng (1984 : 259), ses dirigeants soutenaient son rattachement à la tutelle administrative. Après les référendums d'autodétermination des 11 et 12 février 1961, le *Northern Cameroons* rejoint effectivement le Nigeria. Le

⁷ *Northern Cameroons* (Cameroun septentrional) et *Southern Cameroons* (Cameroun méridional).

⁸ Promulguée le 4 mars 1960.

⁹ Ministre des Finances depuis 1958, il sera nommé Premier ministre du premier gouvernement post-indépendance le 14 mai 1960.

¹⁰ Union des populations du Cameroun, parti politique camerounais fondé le 10 avril 1948 dont l'ambition était d'obtenir la réunification avant l'indépendance. Après sa dissolution en 1955, l'UPC passe au maquis. Le 13 septembre 1958, son leader, Ruben Um Nyobe, tombe sous les balles des forces françaises. Félix Moumié qui le remplace meurt empoisonné, le 3 novembre 1960, à Genève (Suisse). Ses collaborateurs choisissent de poursuivre la lutte soit à l'étranger, soit dans la clandestinité.

¹¹ Capitale du *Southern Cameroons*.

¹² Principal artisan de la réunification au *Southern Cameroons*. Lors de la campagne électorale de 1960-61, il avait mis en avant, écrit Torrent (2013), une identité camerounaise presque immémoriale, un Grand Cameroun qu'il était du devoir des Camerounais méridionaux de retrouver.

Southern Cameroons opte pour le ralliement à l'ex-Cameroun français et proclame son indépendance le 1^{er} octobre 1961. L'État fédéré du Cameroun occidental est doté d'une constitution le 26 octobre 1961. Le 1^{er} septembre 1961, la constitution fédérale est promulguée. Elle a pour ambition de s'adapter aux nécessités du Cameroun réunifié et met fin à la juxtaposition des lois fondamentales du 4 mars 1960 et du 26 octobre 1961.

Le président Ahidjo ouvre par la suite un vaste chantier d'unification politique, convaincu qu'elle était une étape nécessaire à la réalisation de l'unité nationale. Celle-ci devait passer par la *réconciliation nationale*, qui reposait sur des institutions et des structures. Un parti national, l'Union nationale camerounaise (UNC). Sa création est due, selon Bayart (1970 : 681-696), à la nécessité de fusionner les différents organes partisans, la conscience tribale, élément essentiel de la société camerounaise, guidant à cette époque l'adhésion aux partis politiques. Le principal axe de l'unification sera donc la fusion et la fédéralisation des partis dominants des Cameroun oriental et occidental¹³. Une fédération syndicale nationale, l'Union nationale des travailleurs du Cameroun (UNTC). Un mouvement national des femmes camerounaises, l'Organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUNC). Un mouvement politique de la jeunesse camerounaise, la Jeunesse de l'Union nationale camerounaise (JUNC). Enfin un État unitaire : la République unie du Cameroun, approuvé par le référendum du 20 mai 1972.

Pour justifier cette consultation populaire, le président de la République a notamment évoqué la complexité des institutions fédérales. La nouvelle constitution, promulguée le 2 juin 1972, fait du président de la République unie du Cameroun le chef de l'État et du gouvernement. Il y a, désormais, une seule chambre, l'Assemblée nationale, et une seule Cour suprême. Les modifications constitutionnelles intervenues le 9 mai 1975 créent, entre autres, un poste de Premier ministre qui, selon la révision du 29 juin 1979, termine, le cas échéant, le mandat du président de la République. C'est en vertu de cette disposition que Paul Biya succède au président Ahidjo le 4 novembre 1982.

2.1.2. De l'unité à l'intégration nationale

Dans les discours du nouvel hôte du Palais de l'unité¹⁴ se dessine sa philosophie politique : conserver les acquis positifs, instaurer la rigueur dans la gestion et la moralisation des comportements et renforcer la souveraineté du Cameroun. Cette philosophie politique reçoit le nom de « Renouveau ». Dans un ouvrage qui résume sa pensée, Paul Biya (1987 : 115) parle de l'*intégration nationale* et prône une identité culturelle synthétique. Celle-ci devrait permettre d'accéder à une nouvelle personnalité, éclectique, qui cultivera chez les Camerounais l'esprit de tolérance et de compromis. Le 4 février 1984, de nouvelles modifications de la constitution révisent, notamment, la dénomination du pays et suppriment le poste de Premier ministre. La politique centrale déjà consacrée par la loi fondamentale précédente est renforcée. La « République unie du Cameroun » devient, au terme de l'article premier de la nouvelle constitution, la « République du Cameroun ». La suppression de l'épithète dénote une stratégie

¹³ L'UC (Union camerounaise) du président Ahidjo et le KNDP (Kamerun National Democratic Party) de John Ngu Foncha fusionnent le 22 mai 1966. Ils sont rejoints, le 11 juin, par le CNPC (Cameroon People's National Convention) d'Emmanuel Liffaffé Endeley et le CUC (Cameroon Union Congress) de Solomon Tandeng Muna, exclu du KNDP. Le 7 août, le CUC prononce sa dissolution, suivi le 14 par le KNDP, le 21 par l'UC. Le 1^{er} septembre naît l'Union nationale camerounaise.

¹⁴ Encore appelé « Palais d'Étoudi », ce nom désigne la résidence du chef de l'État du Cameroun. Cet édifice abrite également la plupart des services liés à la présidence de la République.

politique visant à rendre l'unité indissoluble, à faire disparaître, dans les souvenirs, la réalité de l'union entre deux territoires autrefois séparés par le fait colonial.

Après les événements de 1990¹⁵, le régime parlementaire est rétabli par les révisions constitutionnelles du 23 avril et du 16 décembre 1991. Le 18 janvier 1996, la constitution du 2 juin 1972 est une nouvelle fois modifiée. Le premier paragraphe du préambule rappelle encore la nécessité de parfaite l'unité nationale. De 1960 à 1996 donc, les différents règles et principes qui définissent l'organisation et le fonctionnement de l'État camerounais et les principales orientations politiques visent la réalisation et la consolidation de l'unité et de l'intégration nationales. Ainsi se justifie le maintien du nom *Cameroun* comme marqueur identitaire, qui réunit des groupes sociaux épars.

2.2. Le nom *Cameroun*

Le discours officiel proclame « l'unité dans la diversité ». Cette utopie s'inspire du premier paragraphe du préambule de la constitution qui reconnaît que l'État-nation est multiculturel et plurilingue, qu'il y a encore des actions à mener pour contenir la tendance à l'entropie qui caractérise de tels États-nations. La question qui se pose alors est celle de savoir si le processus de construction nationale depuis l'indépendance a pris en compte autant ces caractéristiques que la pluralité des mémoires collectives. Elles ne sont pas, et Racine (2008 : 5) le souligne, de statut équivalent. La sélection des mémoires à retenir obéit au principe de cohésion sociale, la mémoire collective, écrit Barash (2006 : 185), ayant une fonction publique qui prend plusieurs formes (commémorations, musées, évocation de souvenirs traumatisants pour une communauté, etc.). Les constructions mémorielles de l'ordre politique dominant seront influencées, comme nous l'avons précédemment souligné, par les idéologies de l'*unité* (Ahmadou Ahidjo, 1960-1982) et de l'*intégration* (Paul Biya, 1982-) *nationales*. Dans cette optique, *Cameroun* et *peuple camerounais*, en tant que noms collectifs, sont devenus des éléments dont la fonction est d'homogénéiser et de produire une unité de groupe (Cislaru, 2006 : 41). Mais au-delà de cette fonction identitaire et parce qu'il désigne une entité territoriale, humaine et politique, l'histoire de ladite entité éclaire également le choix de l'élite postcoloniale.

2.2.1. De *Rio dos Camerões* à *Cameroun* : toponymie, territorialité et identité

Si de nombreux pays africains ont procédé à des renomination après l'indépendance¹⁶, le Cameroun, qui doit son existence à l'entreprise coloniale allemande engagée dès 1884, a conservé le sien. Owona (1973 : 17) nous apprend que le territoire encadré par ses frontières, au moment où les Allemands en prennent possession, est ethniquement et politiquement morcelé. Les systèmes vont du type non étatique, chez les populations bantoues de la forêt sud-camerounaise et les populations dites païennes

¹⁵ Jusqu'en 1990, le Cameroun a un seul parti politique, le Rassemblement démocratique du Peuple camerounais (RDPC). En février 1990, la police arrête 10 citoyens qui voulaient créer un parti d'opposition, le Front social démocratique (FSD). Des manifestations réprimées par les forces de l'ordre sont organisées et le 26 mai à Bamenda on compte six morts. Néanmoins, le premier parti de l'opposition sera créé : le *Social Democratic Front* (SDF) de Ni John Fru Ndi. S'ensuivra un ensemble de mesures consacrant les libertés publiques.

¹⁶ Le Ghana, anciennement colonisé par la Grande-Bretagne, qui portait le nom de *Gold Coast*, l'a changé le jour de son indépendance le 6 mars 1957. Les Guinée espagnole et portugaise sont respectivement devenues la Guinée-Équatoriale en 1968 et la Guinée-Bissau en 1974. On peut également citer le Bénin (ex-Dahomey) en 1975, le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) en 1980 ou encore le Burkina Faso (ex-Haute-Volta) en 1984, le Swaziland qui, en 2018, a repris son nom originel eSwatini, « le pays des Swazis ».

du Nord-Cameroun, aux formes étatiques du pouvoir (petits royaumes côtiers, chefferies bamiléké, royaumes bamoun et tikar, principautés kotoko, sultanats et lamidats du Nord-Cameroun). Sur le plan social, l'on distinguait des structures de type clanique égalitaire et des modèles féodaux fortement hiérarchisés. Comme le territoire lui-même, le nom du pays, dû aux étrangers, est lié à un phénomène naturel qui aura marqué des ressortissants de l'une des principales puissances occidentales ayant mouillé sur ses côtes, les Portugais. Après avoir atteint le fond du golfe de Guinée à la fin du XV^e siècle, probablement entre 1471 et 1472, ils furent surpris par le pullulement, tous les quatre ou cinq ans dans une rivière de la côte, le Wouri, de crustacés de couleur blanchâtre. Ils appelèrent donc le vaste estuaire du Wouri *Rio dos Camarões* (la rivière des crevettes).

Cet appellatif sera repris par les Espagnols (*Rio de los Camerones* ou *Rio dos Camerones*) et deviendra, sous l'influence anglaise au XIX^e siècle, *Cameroons River*. Les Anglais, présents sur les côtes camerounaises de 1840 à 1841, vont attribuer le nom *Cameroons* aux villages situés de part et d'autre des rives du « Fleuve Cameroun » (le pays des Camarones ou la province des Camarones) et aux habitants de ces mêmes contrées (les Camarones). L'actuelle ville de Douala est quant à elle baptisée *Cameroon's Town* (at Cameroons, à Cameroun), la montagne voisine, le mont Cameroun, *Cameroon's Mountains*. L'un des premiers actes administratifs des Allemands au Cameroun sera l'extension de la dénomination de forme germanique *Kamerun* à l'ensemble du pays, le distinguant ainsi de la ville de Cameroun qui reçut, à partir de 1901, le nom de Douala, lequel désignait déjà des populations habitant la région. Cette décision attribuée au gouverneur Jesko Von Puttkamer mit un terme à la confusion entre la ville (Cameroons) et le territoire, baptisé Kamerun (Kamerunstadt). Le siège du commandement allemand y sera installé de 1885 à 1901.

2.2.2. Sédimer l'unité par le nom du pays et les symboles républicains

Le nom collectif *Kamerun* désignait l'entité unique démantelée lorsque les Allemands perdirent la Première Guerre mondiale. Le conserver signifie, pour l'élite politique postcoloniale, perpétuer la mémoire de l'unité antérieure à 1916. Ce nom, utilisé depuis l'indépendance comme marqueur identitaire, est souvent suivi dans le discours officiel des attributs « un » et « indivisible ». Une inclination qui pourrait faire croire que sa seule évocation ne suffit pas à rappeler la mémoire officielle de la personne collective qu'est la nation camerounaise. La formule « le Cameroun est un et indivisible » souvent martelée pour répondre aux partisans de l'anglophonie identitaire est elle-même inscrite à l'article 1^{er} de la constitution de 1996.

Le même article, pour renforcer l'idée d'un Cameroun uni, fait du français et de l'anglais des langues officielles « d'égale valeur » et précise les symboles de la République. La devise, Paix – Travail – Patrie. Le drapeau, vert, rouge, jaune, à trois bandes verticales d'égales dimensions, frappé d'une étoile d'or au centre de la bande rouge. L'hymne national, « Ô Cameroun, berceau de nos ancêtres ». Le sceau, une médaille circulaire présentant à l'avant et au centre le profil d'une tête de jeune fille tournée à dextre vers une branche de caféier à deux feuilles et joutée à senestre par cinq cabosses de cacao... Le siège des institutions, Yaoundé.

Le statut attribué aux langues officielles vient résoudre au moins deux problèmes. La précision « d'égale valeur » ne figurait pas dans la constitution de 1972 et la révision de 1984 a conservé la formule antérieure¹⁷. Selon l'article 44 du texte de 1972, la version en français faisait foi en cas de conflit d'interprétation. Cette disposition qui, de

¹⁷ « Les langues officielles de la République du Cameroun sont : le français et l'anglais » (article 1^{er}).

l'avis de Zang Z. (2013 : 314), était de nature à contrarier les anglophones, est supprimée en 1996. En attribuant un statut égal aux langues officielles, l'on a voulu effacer les barrières linguistiques et, partant, les réminiscences mémorielles de la période franco-britannique : il n'y a plus ni Cameroun francophone ni Cameroun anglophone, mais un Cameroun bilingue, « uni dans la diversité ».

Le drapeau, adopté en 1957 lors d'un débat au sein de l'Assemblée législative du Cameroun, a évolué. Après la réunification, il comportait deux étoiles dans le coin supérieur gauche, sur fond vert, renvoyant à chacun des deux États de la fédération (DeLancey, Neh Mbu, & DeLancey, 2014). Ses trois couleurs actuelles représentent : pour le vert, la forêt équatoriale méridionale du Cameroun, le progrès et l'espérance ; s'agissant du jaune doré le soleil, la richesse, la pérennité, le sol et la savane de la région septentrionale ; pour ce qui est de la bande rouge l'autorité, le trait d'union entre les régions méridionales et septentrionales du pays. L'étoile en or au centre de cette bande symbolise l'unification en un État indivisible et unique (Mbarga, 2014 : 75-76).

Le chant de ralliement « Ô Cameroun, berceau de nos ancêtres » a été composé en 1928 à l'École Normale de Foulassi près de Sangmelima dans la région du Sud. Ses paroles sont attribuées à René Djam Afame, Samuel Minkio Bamba et Moïse Nyatte Nko'o, la musique à René Djam Afame. DeLancey *et al.* (2014 : 84-85) rapportent que la chanson a été entendue en public pour la première fois au cours de la visite du gouverneur français à l'école normale de Foulassi en 1928. Elle s'est propagée à mesure que les enseignants quittaient l'école pour débiter ailleurs leurs carrières, au point de devenir représentative de l'aspiration nationaliste du peuple camerounais. Utilisée officieusement depuis 1948, elle sera adoptée en 1960 et ses paroles seront changées en 1972.

L'unité retrouvée et symbolisée méritait d'être commémorée. L'ordonnance n° 72/15 du 16 septembre 1972, modifiée par la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales en République unie du Cameroun fera du 20 mai un jour de fête légale civile dédié à l'unité nationale. La fête de la jeunesse, elle, avait déjà été instituée par loi n° 67-LF-24 du 12 juin 1967 fixant le régime des fêtes légales de la République fédérale du Cameroun.

2.3. Les commémorations annuelles

En 2014, la République du Cameroun a décidé de célébrer, avec trois ans de retard, le cinquantenaire de la réunification. Il s'agissait, pour répondre à certaines revendications de l'élite « anglophone », de renforcer l'idée d'un Cameroun uni. C'est donc à dessein que la ville de Buea¹⁸ a été retenue comme lieu des festivités. Tout a débuté, le 16 février 2014, par un office interreligieux. Un colloque a été organisé à l'amphithéâtre 750 de l'université de Buea le 17 février avec pour thème : « De la réunification à l'intégration : 50 ans de construction nationale ». Le 18 février a eu lieu la marche de la réunification dans toutes les 10 régions administratives du Cameroun. Lors du spectacle organisé en soirée, l'on a tenu à rendre hommage aux héros de l'indépendance et de la réunification. Le 19 février 2014, le Monument des cinquantenaires a été inauguré en matinée. Cette commémoration conjoncturelle et opportuniste est simplement, comme les autres cérémonies de la même nature, un adjuvant des fêtes annuelles instituées.

¹⁸ Elle est le chef-lieu de la région administrative du Sud-ouest qui, avec celle du Nord-ouest dont la capitale est Bamenda, sont issues de l'ancien Cameroun britannique. L'ancien Cameroun français a quant à lui été divisé en huit régions (Adamaoua [Ngaoundéré], Centre [Yaoundé], Est [Bertoua], Extrême-Nord [Maroua], Littoral [Douala], Nord [Garoua], Ouest [Bafoussam], Sud [Ebolowa]).

2.3.1. La fête nationale ou fête de l'unité nationale

Elle est célébrée en souvenir du référendum du 20 mai 1972. Selon la mémoire officielle, les populations de la République fédérale en âge de voter avaient librement choisi, ce jour-là, de passer à la République unie¹⁹. Elles avaient accepté de se reconstituer comme avant la séparation de 1916, quand l'Allemagne perdit la Première Guerre mondiale sur le sol camerounais. Il s'agit donc d'un moment inoubliable pour la nation. La veille, une retraite aux flambeaux exalte l'unité et le jour dit, l'on assiste à des défilés civils et militaires. Celui du boulevard du 20 mai à Yaoundé est présidé par le chef de l'État. Il s'ensuit une réception, le soir, au Palais de l'unité, à laquelle sont conviés toutes les composantes de la nation, les amis et les partenaires internationaux du Cameroun.

2.3.2. La fête de la jeunesse

Cette fête a été instituée pour rapprocher, selon le discours officiel, les jeunes des deux parties du Cameroun autrefois séparés et, surtout, effacer le souvenir du « deuil national » après le vote, au *Northern Cameroons*, en faveur du rattachement au Nigeria en 1961. La fête du 11 février n'est pas seulement de l'ordre du performatif. Elle sert aussi à créer une identité camerounaise unique, car se fondant sur l'idée que les jeunes sont le « fer de lance de la nation » et, en tant que tel, ont un rôle important à jouer dans le devenir du pays. La commémoration dure une semaine et selon la tradition, le président de la République présente ses vœux à la jeunesse dans un discours le 10 février à 20 heures. Il profite alors de cette occasion pour dresser le bilan de ce qui a été accompli par les jeunes, fustiger les comportements déviants et se projeter. La mémoire de l'unité est également entretenue par des toponymes qui véhiculent des imaginaires adossés sur la réunification et le référendum du 20 mai 1972.

2.4. Les toponymes mémoriels

Les toponymes que la mémoire collective a retenus au Cameroun rappellent, eux aussi, des événements historiques autour desquels le pouvoir central a choisi de structurer l'identité du groupe. Il s'agit, notamment, de la Place de l'indépendance, du Boulevard du 20 mai, du Monument et du Stade de la réunification, du Palais de l'unité et du Musée national.

La Place de l'indépendance a été conçue sous la forme d'un rond-point jouxtant le siège de la communauté urbaine de Yaoundé et l'immeuble de la Caisse nationale de prévoyance sociale. Une plaque commémorative posée contre le socle de l'obélisque érigé au milieu de la place rappelle qu'en ce lieu fut prononcé le discours d'indépendance le 1^{er} janvier 1960. Le Boulevard du 20 mai, également situé à Yaoundé, sur l'axe principal qui mène au rond-point de la Poste centrale, est censé entretenir le souvenir du référendum qui a mis fin au système fédéral. Le Monument de la réunification, achevé en 1976, célèbre l'union du Cameroun français et d'une partie du Cameroun britannique en 1961. Le Stade de la Réunification est quant à lui situé à Douala. Il fut construit en 1970 pour accueillir la Coupe d'Afrique des nations de football de 1972. Le Palais de l'unité (palais présidentiel) a été inauguré par l'ancien président Ahidjo avant sa démission le 6 novembre 1982. Il symbolise, lui aussi, le Cameroun unifié. Le Musée national a été logé dans l'ancien palais présidentiel par une décision du président de la République le 17 novembre 1988. Le major Hans Dominik (1870-1910), commandant du poste militaire de Yaoundé sous le protectorat allemand, y avait pris ses quartiers. Les gouverneurs français y logeront après la Première Guerre

¹⁹ Sur les 3 236 280 inscrits, 3 177 846 voix pour l'unification, 176 contre et 1612 bulletins nuls.

mondiale. Le lieu où a été proclamée l'indépendance tombe progressivement dans l'oubli, le 1^{er} janvier au Cameroun célébrant, depuis 1973, le jour de l'an.

3. Les mémoires refoulés

Les constructions mémorielles au Cameroun, motivée par la hantise de l'unité, ont ignoré l'héritage anglophone, les souvenirs de la période allemande et la mémoire anticolonialiste qui a resurgi à la faveur de la démonopolisation dans les années 1990.

3.1. Les souvenirs de la période allemande

Le Cameroun est né grâce à la conquête territoriale allemande engagée à partir de ses côtes dès 1884. Le pays doit aux sujets du kaiser de nombreux toponymes (Édéa, Yaoundé, Yoko, Yokadouma, etc.) que l'on prit le soin de franciser ou d'angliciser, et leur passage se lit dans les langues camerounaises à travers de nombreux emprunts (apostel, *apôtre* ; welan, *la guerre* ; haiden, *païen* ; hama, *le marteau*...). S'il reste de la colonisation allemande de nombreux vestiges matériels, la mémoire officielle n'a retenu de cette période que le nom du pays. Il était pourtant possible, malgré la dégermanisation engagée dès 1916 (Zang Z., 2010), d'entretenir des souvenirs de la germanisation qui ont survécu à la période franco-britannique. L'on aurait également pu magnifier la mémoire des résistants à la colonisation allemande, comme Lock Priso de Hickory-Town (Bonabéri, Douala), le chef Elamé du quartier Joss (Douala), Ombga Bisogo (Man Mvog Betsi, Yaoundé), Simekoa (Nanga-Eboko) ou encore Bertoua (chef des Maka).

3.2. L'héritage anglophone et le souvenir de la réunification

Deux dates les rappelaient autrefois : le 11 février et le 1^{er} octobre. Jusqu'en 1966, le 11 février était un jour de deuil national²⁰. Depuis 1967, il commémore la jeunesse. L'on a donc tenu à refouler la mémoire de la perte d'une partie du territoire autrefois administré par la Grande-Bretagne. La loi n° 67-LF-24 du 12 juin 1967 fixant le régime des fêtes légales de la République fédérale du Cameroun recensait, comme fêtes d'inspiration civile célébrées sur tout le territoire de la République fédérale, la fête de l'Indépendance (1^{er} janvier) et la fête de la Réunification (1^{er} octobre). L'ordonnance n° 72/15 du 16 septembre 1972 fera de ces fêtes des journées commémoratives, introduira la fête de l'Unité nationale (20 mai) et maintiendra celle de la Jeunesse. La loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales en République unie du Cameroun supprimera les commémorations antérieures, faisant du 1^{er} janvier le jour de l'an. Les seules fêtes légales civiles étant désormais la fête de la Jeunesse (11 février), la fête du Travail (1^{er} mai) et la fête de l'Unité nationale (20 mai). En 1973 donc, le législateur a liquidé tout souvenir de la période franco-britannique et si en 2014, lors de la commémoration du Cinquantenaire de la réunification, on avait tenu à célébrer les héros de l'indépendance et de la réunification, leur mémoire tombera aussitôt dans l'oubli.

3.3. La mémoire anticolonialiste

Rien ne rappelle la lutte anticolonialiste au Cameroun (1956-1971) si ce n'est, depuis la fin du régime monolithique en 1990, ce que Tièmeni Sigankwé (2018 : 2)

²⁰ Cette décision a été prise après que, par son arrêt du 3 décembre 1963, la Cour internationale de justice se soit déclarée incompétente dans l'Affaire du Cameroun septentrional. Le Cameroun avait introduit une requête à la Cour pour contester les résultats du référendum du 11 février 1961 au *Northern Cameroons* en alléguant que son choix était la conséquence de la confusion administrative entre le Cameroun septentrional et le Nigeria, entretenue par l'autorité britannique sous le régime de tutelle.

appelle le retour du refoulé nationaliste dans la conscience nationale. L'auteur estime que pour refouler le passé anticolonialiste du pays, la politique mémorielle du pouvoir central s'est construite autour de deux axes fondamentaux : la fabrique d'une image d'antipatriotes pour disqualifier les figures du mouvement indépendantiste (Ruben Um Nyobè, Ossende Afana, Félix Roland Moumié, Ernest Ouandié, etc.) et l'effacement des traces du passé anticolonialiste dans l'espace républicain.

Tout commence avec la dissolution de l'UPC en 1955. La France, qui contrôlait le jeu politique, s'est assurée que des leaders acquis à sa cause accèdent au pouvoir. Le pays sera donc confié, dès la période de l'autonomie interne (1958), à des hommes qui n'avaient jamais revendiqué cette indépendance. L'élite postcoloniale s'inscrira dans la même logique que l'administration coloniale et va entretenir le souvenir de la période française. À Yaoundé se trouve la place Repiquet²¹, le lycée Leclerc et un monument qui rappelle la mémoire de ce général français, un autre ayant été érigé à Douala, que se plaît souvent à décapiter un activiste camerounais du nom d'Essama, qui milite pour la reconnaissance officielle des héros camerounais. Le refoulement du passé anticolonialiste a d'autres conséquences sur le plan communautaire. L'affaire Um Nyobè à Douala l'illustre parfaitement. Le 26 mai 2018 à Bonapriso (Douala), les chefs traditionnels du canton Bell se sont mobilisés pour détruire le monument en construction en hommage à la figure nationaliste. Ils estimaient qu'il était anormal d'honorer, avant des héros locaux comme Douala Manga Bell, quelqu'un d'autre à cet endroit stratégique du canton. On est donc passé des mémoires sélectives aux mémoires partisans, comme celles que promeut le séparatisme anglophone.

4. Les constructions mémorielles des partisans de l'anglophonie identitaire

Les partisans de l'anglophonie identitaire ont, afin de délégitimer les choix mémoriels de l'élite postcoloniale et promouvoir des mémoires concurrentes, contesté les fondements de la nation camerounaise, provoqué le rejet de l'État et instrumentalisé la marginalisation dont seraient victimes les populations de l'ex-*Southern Cameroons*. Quatre moments clés dans l'histoire politique et sociale du Cameroun leur ont fourni des arguments autour desquels ils ont structuré l'imaginaire sécessionniste : le référendum de 1972, la révision constitutionnelle de 1984, la démonopolisation des années 1990 et les revendications corporatistes de 2016.

4.1. La contestation des fondements du référendum de 1972

On trouve dans une note adressée le 20 mars 1985 au président Paul Biya par Fongum Gorji-Dinka, avocat au barreau du Cameroun, des arguments qui seront repris pour taxer de « coup d'État » le référendum du 20 mai 1972. Elle porte également les traces des thèses visant à délégitimer l'État unitaire et, conséquemment, la mémoire du 20 mai 1972. Fongum Gorji-Dinka va surtout forger et tenter de légitimer un imaginaire autonomiste qui fait de l'ex-*Southern Cameroons*, avant et après la réunification, un « État » indépendant. Celui-ci s'oppose à l'imaginaire constructiviste du pouvoir central qui s'appuie sur la période allemande (1884-1916). Pour le leader séparatiste anglophone donc, le partage du Cameroun en 1916 aurait créé deux États distincts dont les spécificités ont été reconnues par l'accord de Foumban.

Il apparaît, pour l'avocat, que le partage de 1916 avait créé deux territoires, donc deux États différents, administrés par la France et l'Angleterre. Ces prémisses sont contestables dans la mesure où les populations du Cameroun anglophone devaient accéder à l'indépendance en rejoignant soit la Fédération indépendante du Nigeria, soit

²¹ Commissaire de la République française au Cameroun de 1934 à 1936.

la République indépendante du Cameroun. Fongum Gorji-Dinka va toutefois soutenir qu'après la conférence de Foumban, l'ex-Cameroun français et le *Southern Cameroons* avaient décidé de renoncer à leurs identités respectives dans le but de former une union politique. Ils sont de ce fait devenus des États fédérés sous les appellations de *Cameroun oriental* pour l'ancien Cameroun français, et de *Cameroun occidental* pour l'ancien Cameroun anglais. La constitution fédérale a de ce fait maintenu les différences issues des héritages coloniaux, le pouvoir exécutif étant partagé entre le président de la République et les Premiers ministres, le pouvoir législatif entre les députés des États fédérés et les députés fédéraux. L'un des arguments utilisés pour disqualifier le référendum du 20 mai 1972 est celui de la violation de l'article 47 sur la procédure de modification ou de révision de la Constitution. Fongum Gorji-Dinka accuse le président Ahidjo de n'avoir pas consulté l'Assemblée nationale fédérale. Une méprise qui ferait du décret n° 72-270 du 2 juin 1972 portant promulgation de la constitution de la République unie du Cameroun une abrogation de l'accord de Foumban et des textes subséquents.

4.2. L'instrumentalisation de la révision constitutionnelle de 1984

La révision constitutionnelle de 1984 a accentué des tensions latentes depuis le référendum du 20 mai 1972. L'article 1^{er} (nouveau) précise que la République unie du Cameroun prend, à compter de l'entrée en vigueur de la loi, la dénomination de République du Cameroun. Le même article constitutionnalise l'unité et l'indivisibilité de l'État, entretenant ainsi le mythe de la reconstitution du *Kamerun*. Les partisans de l'anglophonie identitaire vont voir dans la suppression de l'épithète « unie » l'aboutissement de la stratégie des « francophones » visant l'assimilation des « anglophones ». Dans la note précédemment mentionnée, Fongum Gorji-Dinka s'était appuyé sur cet argument pour déclarer anticonstitutionnel le régime de Yaoundé. Il écrivait qu'en faisant revivre l'ancienne République du Cameroun abolie par l'accord de Foumban, la République du Cameroun avait irrémédiablement fait sécession et les frontières du *Southern Cameroons-on-Ambas* devaient être reconnues internationalement. Comme le nom *Cameroun occidental* exposait ses populations à des ambitions annexionnistes, il décida que ce territoire s'appellera désormais *Ambazonie*.

Cette nouvelle mémoire, sécessionniste, que l'avocat oppose à celle du *Cameroun* qui dénote, dans l'imaginaire ambazonien, l'impérialisme, est antérieure à la période allemande et réfère à la présence anglaise sur les côtes camerounaises (1840-1884). *Ambazonie* est en effet construit à partir d'*Ambas bay*, un nom inspiré des navigateurs portugais qui, selon DeLancey *et al.* (2014 : 35-36), faisaient référence aux habitants des îles de la baie de Victoria comme les Ambos. C'est après l'installation initiale dans la baie d'Ambas que la zone terrestre jadis connue sous le nom de Victoria, actuellement Limbe, a été et fondée par Alfred Sacker en 1858.

4.3. Les tentatives visant la (re)constitutionnalisation du fédéralisme

La libéralisation de la vie politique au Cameroun, dans les années 1990, a permis à l'élite anglophone de s'exprimer à travers divers mouvements. Un parti politique à tendance fédéraliste est créé à Bamenda le 26 mai 1990, le *Social Democratic Front* (SDF). Le 9 juin 1990, l'architecte anglophone de l'État fédéral, John Ngu Foncha, démissionne de son poste de Premier vice-président du RDPC. Au cours de la même année, deux mouvements qui prônent la sécession sont créés : le *Free West Cameroon movement* (FWCM) et le *Ambazonia Movement* de Fongum Gorji Dinka. En 1993, l'élite anglophone se retrouve dans un même groupe de pression dénommé *All*

Anglophone conference (AAC). Du 2 au 3 avril 1993, ils sont plus de 5 000 à se réunir à Buea pour adopter une position commune au sujet de la réforme constitutionnelle.

Au sein de l'AAC est créé un *Anglophone standing committee* (ASC) de 65 membres. Le 16 mai 1993, ce comité soumet un avant-projet de constitution fédérale au comité technique de la réforme constitutionnelle²². Sindjoun (1996 : 6) écrit que ledit texte tente de constitutionnaliser la redéfinition subversive de l'identité nationale dans la mesure où il fait du Cameroun un État bilingue et biculturel. Ledit État serait issu de l'unification, le 1^{er} octobre 1961, des territoires autrefois connus sous la dénomination « La République du Cameroun » et « The Southern Cameroon » (article 1, alinéa 1). L'identité nationale biculturelle ou « bi-territorialisée » qui découle des propositions de l'AAC se décline sous le nom « La République fédérale du Cameroun », symbolisée par un nouveau drapeau (vert, rouge et jaune, avec une bande jaune et frappé de deux étoiles d'or à la bande rouge (article 1). Elle est véhiculée par deux langues officielles (français et anglais) de statut et d'usage égaux dans les institutions, les négociations et les lois fédérales (article 4 alinéa 2).

Face au refus du gouvernement de discuter de ces propositions, certains mouvements vont se radicaliser. Le *Cameroon anglophone movement* (CAM) se prononce pour l'indépendance totale du *Southern Cameroons* le 3 décembre 1993. Une position entérinée par la deuxième conférence anglophone organisée à Bamenda du 29 avril au 2 mai 1994 (Konings et Nyamnjoh, 1997 : 219). L'ASC et le *Southern Cameroun's peoples conference* (SCPC), nouvelle appellation de l'AAC, va mobiliser la communauté anglophone en faveur de la création d'un État fédéral ou indépendant. John Ngu Foncha et Salomon Tandeng Muna participent à des missions « diplomatiques » dont le but est de protester contre l'annexion du *Southern Cameroons*. Leur engagement est présenté comme la preuve de l'échec de l'union entre les deux Cameroun et donne un certain crédit aux délégations. Les démarches auprès des Nations unies ne sont suivies d'aucun résultat tangible. Après l'admission du Cameroun au Commonwealth le 1^{er} novembre 1995, une partie de l'élite anglophone commencer à viser les discours, les mythes et symboles de l'État unitaire comme la fête du 20 mai (jour de la révolution glorieuse de 1972 déclaré jour de deuil). Ces groupes ont, par ailleurs, tenté d'introduire des commémorations alternatives aussitôt réprimées comme celle du jour de l'indépendance le 1^{er} octobre et vont s'employer à instrumentaliser ce qu'ils présenteront comme la marginalisation des anglophones.

4.4. La récupération des revendications corporatistes de 2016

Les partisans de l'anglophonie identitaire n'ont pas manqué, pour rallier les populations des régions administratives du Nord-ouest et du Sud-ouest à la cause sécessionniste, d'instrumentaliser la marginalisation dont elles seraient victimes. Agha Njumbe (2011 : 3) a recensé des griefs comme le pillage des structures économiques du Cameroun méridional ou encore la primauté accordée, s'agissant des plans de développement industriel, à l'ex-Cameroun francophone. L'expression du malaise consécutif à ce sentiment de marginalisation est à l'origine des revendications corporatistes d'octobre 2016. Des avocats s'étaient mis en grève pour revendiquer, notamment, la traduction en anglais du Code de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Des enseignants ont cessé le travail pour s'opposer à la nomination de « francophones » dans des régions dites « anglophones ».

²² Le président Paul Biya avait lancé, en mars 1993, un « large débat national » dont le propos était de recueillir des avis sur l'« avant-projet de constitution » présenté par le président de comité technique institué en décembre 1991, après la conférence tripartite. En mai 1993 sera mis sur pied un comité technique chargé de la révision de la constitution et en décembre 1994 un Comité consultatif pour la révision de la constitution.

Ces mouvements de contestation, jusqu'alors contenus au Nord-ouest, se sont propagés peu à peu au Sud-ouest en se muant très rapidement en crise politique aggravée, fin 2016 et en 2017, par plusieurs décisions prises par le pouvoir central.

Le 21 décembre 2016, des manifestants interpellés à Bamenda sont transférés et détenus à Yaoundé. Des avocats et des enseignants créent alors un groupe de pression, le Consortium de la société civile anglophone du Cameroun (CACSC), dont l'objectif était de faire pression sur le gouvernement pour qu'il trouve des mesures concrètes aux revendications anglophones. Le consortium demandait également la libération des manifestants interpellés. Le 17 janvier 2017, le ministre de l'Administration territoriale interdit les activités du Conseil national du Cameroun méridional (SCNC), du Consortium et des groupes connexes, notamment ceux qui appelaient à faire sécession. En décembre 2016 déjà, et dès janvier 2017, les populations des deux régions avaient largement suivi les appels à manifester, notamment par la désobéissance civile, lancés par ces différents groupes. Certains leaders de ces mouvements ont été arrêtés et jugés par le tribunal militaire de Yaoundé en vertu de la loi antiterroriste de 2014 (Nkongho Felix Agbor-Balla et Fontem Afortekaa Neba). D'autres sont entrés dans la clandestinité ou ont fui le pays. Le 17 janvier 2017 toujours, pour tenter de contenir les appels à manifester relayés à travers les réseaux sociaux numériques, le gouvernement a bloqué pendant trois mois l'accès à l'Internet dans les deux régions.

Malgré les réponses apportées par le gouvernement aux revendications corporatistes, des sécessionnistes prendront les armes. Le pouvoir de Yaoundé, qui a réaffirmé sa détermination de préserver l'unité, va s'employer à décapiter méthodiquement le leadership séparatiste. Le président autoproclamé de l'Ambazonie, Sisiku Ayuk Tabe, et neuf de ses lieutenants sont arrêtés, le 5 janvier 2018, dans un hôtel d'Abuja (Nigeria). Ils seront condamnés à la prison à vie le mardi 20 août 2019. Le président de la République, après l'échec des négociations avec onze groupes sécessionnistes à Genève en juin 2019, va finalement se résoudre à convoquer un Grand dialogue national. Il s'est tenu du 30 septembre au 4 octobre 2019. Le balai, au palais des congrès et à la primature de mauvais sujets repentis, présentés comme d'anciens membres des milices ambazoniennes, n'a pas empêché que d'autres factions célèbrent l'indépendance de leur République virtuelle dans le Lebialém²³ le 1^{er} octobre 2019. Un jour avant la fin de la réunion, un arrêt des poursuites avait été décidé par le chef de l'État contre trois cent trente-trois personnes arrêtées et détenues dans le cadre de la crise anglophone. Le grand dialogue national a recommandé, entre autres, l'octroi d'un statut spécial aux régions administratives du Nord-ouest et du Sud-ouest, ce qui n'a pas eu pour effet de pousser tous les miliciens à rejoindre les centres du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR)²⁴. Jusqu'en 2023, des milices s'activent toujours pour obtenir un État indépendant.

Conclusion

La mémoire officielle au Cameroun s'est structurée autour du thème fondateur de l'unité nationale. La réunification (1961), le référendum (20 mai 1972) et le passage de la République unie à la République du Cameroun (1984) ont été, sur le plan politique, les principales phases de la construction nationale. Le moi collectif que l'élite

²³ L'un des trois départements de la région du Sud-ouest.

²⁴ Créé par le décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018, il a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest qui veulent répondre favorablement à l'offre de paix du Chef de l'État en déposant les armes.

postcoloniale a voulu entretenir n'a pas résisté à la volonté de l'une des composantes sociolinguistiques de l'État-nation de s'en soustraire. Elle a interprété le référendum de 1972 comme un moment triste ayant consacré la violation de l'accord de Foumban et la révision constitutionnelle de 1984 comme une assimilation. Cela conduira à l'élaboration d'une ingénierie politique investie par les types savoirs présentés par Charaudeau (2007) : la marginalisation (affect), des identités territoriale et culturelle différentes de celles des francophones (image de soi), des manœuvres pour obtenir soit le retour à l'ordre constitutionnel de 1961, soit la sécession (argument rationnel). Le durcissement de ses positions face à la volonté du pouvoir central de préserver la forme de l'État aboutira à un conflit armé que les solutions apportées graduellement à certaines de leurs revendications n'ont pas su résoudre. L'unité et l'indivisibilité du Cameroun, reconstitution partielle de la colonie allemande, sont donc des utopies à parfaire.

Références bibliographiques

- Abwa, D. (2000). Le problème anglophone au Cameroun : facteur d'intégration ou de désintégration nationale ? Dans C. Dubois, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne* (pp. 115-141). Paris : L'Harmattan.
- Agha Njumbe, C. (2011). The United Nations and Britain in the In-dependence Process of the Trust Territory of British Southern Cameroons : Politics of Independence, Subjugation and Neo-nationalism in the Cameroons since 1946. Consulté le 14 août 2014 sur <http://www.nai.uu.se/ecas-4/panels/21-40/panel-27/Cletus-Njumbe-Full-paper.pdf>.
- Barash, J. A. (2006). Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur. *Revue de métaphysique et de morale*, 2(50), pp. 185-195. doi:10.3917/rmm.062.0185.
- Bayart, J. F. (1970). L'Union nationale camerounaise. *Revue française de science politique*(4), pp. 681-718. doi:https://doi.org/10.3406/rfsp.1970.393245.
- Biya, P. (1987). *Pour le Libéralisme communautaire*. Lausanne : Marcel Fabre.
- Boyer, H. (2017). *Introduction à la sociolinguistique*. Paris : Dunod.
- Charaudeau, P. (2007). Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux. (H. Boyer, Éd.) *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, 4, pp. 49-63.
- Cislaru, G. (2006). Nom de pays, nom de peuple : quels usages, quelles identités ? *Cahiers de sociolinguistique*, 11(1), pp. 41-62. doi:DOI : 10.3917/csl.0601.0041.
- d'Almeida-Topor, H. (2015). Chapitre 1 — Un découpage géopolitique imposé. Dans H. d'Almeida-Topor, *L'Afrique du 20^e siècle à nos jours* (pp. 5-25). Paris : Armand Colin.
- DeLancey, M. D., Neh Mbu, R., & DeLancey, M. W. (2014). *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon* (éd. 4). (J. Woronoff, Éd.) Lanham, Maryland, Toronto, Plymouth : The Scarecrow Press, Inc.
- Gazibo, M. (2010). L'instabilité en Afrique et ses déterminants. Dans M. Gazibo, *Introduction à la politique africaine* (pp. 117-137). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Geiss, I. (1986). Décolonisation et conflits post-coloniaux en Afrique. Quelques remarques préliminaires. Dans C. R. Ageron, *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956 : Colloque organisé par l'IHTP les 4 et 5 octobre 1984* (pp. 541-554). Paris : CNRS Éditions.
- Halbwachs, M. (1950). *La mémoire collective*. Paris : PUF.

- (1952). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : PUF.
- Konings, P. (1996). Le problème « anglophone » au Cameroun dans les années 1990. *Politique africaine*(62), pp. 25-34.
- Konings, P., & Nyamnjoh, F. B. (1997). The Anglophone Problem in Cameroon. *The Journal of Modern African Studies* (35), pp. 207-229. doi:<https://doi.org/10.1017/S0022278X97002401>
- Mbarga, G. (2014). *Le drapeau du Cameroun. Le vexille étoilé*. Yaoundé : L'Harmattan Cameroun.
- Mbock, C. G. (Éd.). (2000). *Les Conflits ethniques au Cameroun, quelles sources, quelles solutions ?* Yaoundé : Éditions Sep et Saagraph.
- Mouiche, I. (2000). La question nationale, l'ethnicité et l'état en Afrique : le cas du Cameroun. *Verfassung und Recht in Übersee*, 33 (2), pp. 212-233.
- Mveng, E. (1984). *Histoire du Cameroun*. Yaoundé : CEPER.
- N'Dimina-Mougala, A. D. (2007). Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 225(1), pp. 121-131. doi:<https://doi.org/10.3917/gmcc.225.0121>.
- Nora, P. (1978). La mémoire collective. Dans J. Le Goff, *La nouvelle histoire* (pp. 398-401). Paris : Retz-CEPL.
- Olinga, A. D. (2019). *Cameroun, la crise anglophone sous le prisme du droit international*. Paris : L'Harmattan.
- Ouattara, L. (2015, mars 12). *Frontières africaines 1964-2014. Le défi de l'intangibilité*. Consulté le 22 août 2022 sur www.diploweb.com : <https://www.diploweb.com/Frontieres-africaines-1964-2014.html>.
- Owona, A. (1973). La naissance du Cameroun (1884-1914). *Cahiers d'études africaines*, 13(49), pp. 16-36.
- Py, B. (2004). Pour une approche linguistique des représentations sociales. *Langages*, 154(2), pp. 6-19. doi:<https://doi.org/10.3917/lang.154.0006>.
- Racine, J.-L. (2008). Construction nationale et enjeux mémoriels. *Transcontinentales* (6). doi:<https://doi.org/10.4000/transcontinentales>.
- Seck, A. (1989). Découpage territorial et mal développement en Afrique. Dans B. Antheaume, C. Blanc-Pamard, J. L. Chaleard, A. Dubresson, V. Lasailly-Jacob, J. Y. Marchal, . . . O. Sevin (Éds.), *Tropiques. Lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter* (pp. 377-384). Paris : Orstom.
- Sindjoun, L. (1996). Identité nationale et « révision constitutionnelle » du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le « nous » au Cameroun dans l'État postunitaire ? *Polis*, 1(numéro spécial), pp. 1-16.
- Tièmeni Sigankwé. (2018). Mémoire nationaliste versus mémoire colonialiste. *Socio-anthropologie*, 37, pp. 123-135. doi:<https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.3309>.
- Torrent, M. (2013). Des partages coloniaux aux frontières culturelles : (ré-) unifications et marginalisations au Cameroun méridional (1954-1961). *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, 10. doi:<https://doi.org/10.4000/mimmoc.1360>.
- Tumi, C. (2011). *Ma foi, le Cameroun à mettre à neuf*. Douala : Véritas.
- Vidal-Beneyto, J. (2003). La construction de la mémoire collective. Du franquisme à la démocratie. *Diogène*, 201(1), pp. 17-28. doi : <https://doi.org/10.3917/dio.201.0017>.
- Zang Zang, P. (2010, décembre). La dégermanisation du Cameroun. *Revue électronique internationale des sciences du langage Sudlangues*, pp. 79-104. Consulté le 7 octobre 2019 sur <http://www.sudlangues.sn/IMG/pdf/ZANG.pdf>

Zang Zang, P. (2013). *Linguistique et émergence des nations : essai d'aménagement d'un cadre théorique*. München : Lincom Europa.